



## Compagnon étranger souhaitant vivre en france

Par **julie**, le **23/12/2009** à **00:12**

Bonjour,

je suis étudiante française et mon compagnon (cubain ayant la résidence nord américaine) souhaiterait venir vivre en France.

Nous envisageons de nous marier sur le territoire français. Je sais qu'un délai de 4 ans est nécessaire avant l'acquisition de la nationalité française mais je voudrais également savoir :

- 1 . comment peut-il obtenir un titre de séjour avant le mariage ?
- 2 . quel sera son statut une fois marié ?
- 3 . le cas échéant, que devra-t-il faire pour pouvoir séjourner en France ?
- 4 . pourra-t-il étudier et/ou travailler légalement ?

merci beaucoup de votre compréhension et de votre aide.

Julie D.

Par **chris\_idv**, le **26/12/2009** à **10:40**

Bonjour,

1 . comment peut-il obtenir un titre de séjour avant le mariage ?

En déposant une demande de visa depuis son pays de résidence actuel en fonction de la durée de séjour envisagée en France.

2 . quel sera son statut une fois marié ?

Le statut d'étranger marié à une citoyenne Française

3 . le cas échéant, que devra-t-il faire pour pouvoir séjourner en France ?

Demander, et obtenir, le titre e séjour "Vie Privée et Familiale"

4 . pourra-t-il étudier et/ou travailler légalement ?

Oui si le titre de séjour le prévoit (donc il faut le demander)

Salutations,